

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 802 portant expulsion du territoire de deux individus.

n° 802

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 août 1950

Numéro JO

n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro

30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et le séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué par arrêts du 9 avril 1950

Sur proposition du chef du service de la sûreté p, i.,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les personnes dont les noms suivent, condamnées à diverses peines de emprisonnement pour vols 1 Abdou Nouman, sujet yéménite, né en 1917 au Yémen, de Nouman Saïd et de Nema hbint Yava, marié, deux enfants, boy. précédemment domicilié à Djibouti. quartier 2: Mohamed Abdou, Arabe yéménite, disant né à Djibouti vers 1924, de Aodou Awad et de Aïcha Miguil, marié, trois enfants, chauffeur, précédemment domicilié Djibouti, quartier n° 4 Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

le gouverneur N. Sadoul